

Les banques désarmement

En avril 2004, un rapport d'enquête met le feu aux poudres : les cinq grandes banques actives en Belgique (Axa, Fortis, Dexia, ING et KBC) ont, directement ou indirectement, des liens financiers avec 13 entreprises qui fabriquent des armes « controversées » : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, bombes à uranium appauvri ou armes nucléaires. Ensemble, elles investissent pas moins de 1,2 milliards d'euros dans ces industries¹.

Le financement de l'industrie militaire est un sujet sensible depuis la fin des années 60. A l'époque, la guerre du Vietnam touche à sa fin, les industries de l'armement prospèrent. De leur côté, dans les campus, les mouvements pacifistes font campagne pour que les universités se défassent des actions qu'elles détiennent dans les entreprises qui produisent du napalm, les herbicides comme l' »agent orange », les armes ou l'électronique militaire. Une Eglise, une fondation, une université peuvent-elles se désintéresser de l'usage qui est fait de leurs investissements (la fabrication d'armes) ou de l'origine de leurs dividendes (la guerre du Vietnam)? La démarche est d'abord morale: ne pas se rendre complice, se maintenir à distance de réalités que l'on désapprouve.

Pax World Fund

A l'initiative des méthodistes, un fonds d'investissement est créé, le Pax World Fund, qui exclut de son portefeuille les entreprises associées et bénéficiaires de l'effort de guerre. Au même moment, le Council on Economic Priorities (CEP) s'attache à recenser les firmes impliquées dans la guerre du Vietnam. C'est sur la base de ces listes que les Eglises ou des investisseurs individuels purent demander à leur conseiller financier ou à leur banquier d'écartier telle ou telle entreprise de leur portefeuille d'actions et d'obligations².

¹ Netwerk Vlaanderen, Une recherche sur les liens financiers entre les banques et les producteurs de certains systèmes d'armements controversés, avril 2004.

² Eric Loiselet, L'investissement socialement responsable : genèse, méthodes et enjeux, L'ECONOMIE POLITIQUE n° 7 - 3^e trimestre 2000 ;

Les racines contemporaines de l'investissement socialement responsable (ISR), l'investissement qui ne repose pas uniquement sur des critères financiers mais qui intègre des préoccupations sociales, éthiques et environnementales, remontent donc au climat politique passionné des années 60. Alors que l'ISR représente aujourd'hui 2 milliards d'euros en Belgique, soit 1,28% du total des placements, voilà donc que ses hérauts reviennent à leurs premières amours et interpellent les banques sur les quelques 99 % restant de leur activité, en particulier sur les financements qu'elles accordent aux producteurs d'armes « sales ». Interpellations qui ne sont pas restées sans suite.

Mon argent... Sans scrupules ?

Au travers de la campagne « Mon argent... Sans scrupules ? », les clients/épargnants des banques belges demandent à celles-ci de se retirer de tout investissement ou financement dans les entreprises qui fabriquent des armes « controversées » et d'élaborer et de mener une politique qui interdit tout lien financier futur de ce type.

Mais, plus largement, la question posée est celle de l'information et du contrôle dont bénéficient les clients/épargnants à l'égard des investissements et des financements accordés par leur banque non seulement dans l'industrie de l'armement mais aussi dans d'autres entreprises peu soucieuses du respect des droits humains et de l'environnement : que fait ma banque de mon argent ? Celle-ci ne doit-elle pas informer clairement, honnêtement et complètement ses clients de sa politique d'investissement et rendre public son portefeuille d'investissements et de financements ?

Cette campagne a permis la coopération et la coordination, autour de ce projet commun, des 70 associations sans but lucratif membres du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF, d'associations non membres du RESEAU, tels que le Mouvement Chrétien pour la Paix (MCP) et la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), ainsi que des associations reconnues en vertu du décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse reconnues et des centres culturels reconnus, mais aussi des syndicats et mutuelles.

Ceux-ci ont publié des articles dans leur périodiques et sur leur site internet³, distribué 175.000 cartes postales dans leur périodiques, sur leur stands et

³ Ainsi, pour ne citer que des exemples antérieurs au 15 juillet 2005 : « Mon argent... sans scrupules ? », En marche n° 1324, 7 juillet 2005 ; « Argent, banques et armes », Entre Jean & Loup, n° 193 Juillet - août 2005 ; « Que fait votre banque avec votre argent ? », L'info CSC n°23, 10 juin 2005 ; « Les armes de la honte », Crédialogue n°38, juin 2005 ; « Votre banque finance-t-elle des industries de guerre ? », Aggression nucléaire et médecine n°90, 2ième trimestre 2005 ; « Que font les banques avec notre argent ? », SCilophone n° 27, juin 2005 ; « Mon argent... sans scrupules ? », Juste Terre n° 47, mai-juin 2005 ; « Mon argent... sans

auprès de leurs membres et sympathisants⁴ et envoyé des courriers électroniques invitant leurs membres et sympathisants à se joindre à la campagne.

Outre les organes de presse du monde associatif, syndicaliste et mutualiste, les organes de presse généraliste ont relayé la campagne⁵.

Résultats politiques

Le monde politique a également été largement sensibilisé à la campagne. Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF a écrit aux 4 partis politiques démocratiques francophones pour connaître leur position à propos des investissements des institutions financières dans l'industrie de l'armement et de leur politique d'investissement durable en général.

Le résultat ne s'est pas fait attendre :

- Au niveau fédéral : vote de la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement⁶ et dépôt d'une

scrupules ? », La lettre du 32, mai 2005 ; « www.financite.be », Newsletter de Billy-Globe, mai 2005 ; « Les banques désarmant... pas toutes... », Sentiers de la paix n° 36, mars-avril-mai 2005 ; « Réseau Financement Alternatif », De Bouche à Oreille, avril 2005 ; « Mon argent... sans scrupules ? », Fondation pour les Generations Futures - Transmettre un monde habitable, 28 avril 2005 ; « RFA : interrogez votre banque sur ses investissements ! », Form'action André Renard, 10 avril 2005 ; »Interrogez votre banque sur ses investissements ! », ES-Infos n°18, avril 2005 ; « Des scrupules sur votre argent ? », Traverses, mars 2005 ; « Waalse organisaties nemen in Wallonië onze campagne in handen », Anders omgaan met geld, mars-avril-mai 2005; « Les mouvements de paix dans la conjoncture mondiale actuelle », P.A.V.E.S., mars 2005 ; « Passez à l'action ! », Ca passe par moi, mars 2005 ; « Les cinq grandes banques belges », Rébus de la presse, 28 février 2005 ; « Mon argent. Sans scrupules ... ? », Sentiers de la paix n° 35, décembre-janvier-février 2005 ; « N'est-ce pas votre argent ? Interrogez votre banque ! », Hémisphères n°27, janvier-février 2005 ; « De campagne "en français" », Netwerk Vlaanderen Nieuwsbrief, février 2005; « Interrogez votre banque sur l'utilisation qu'elle fait de votre épargne », Ressources, février 2005 ; « Des scrupules sur votre argent ? », Alter Echos, février 2005 ; « Que fait votre banque avec votre épargne ? », Econosoc, février 2005 ; « Les cinq grandes banques actives en Belgique ont des liens financiers avec les entreprises productrices d'armes controversées... », Econosoc, 7 décembre 2004

⁴ Ainsi, les cartes étaient-elles par exemple disponibles dans les Magasins du monde-Oxfam.

⁵ « Priver l'armement controversé des deniers communaux », Le Soir, 5 juillet 2005 ; « Bank bang », Flair, 24 mars 2005 ; « Les banques investissent dans l'armement », Vers l'Avenir, 14 décembre 2004 ; « Epargne éthique : le monde politique réagit positivement », La Libre Belgique, 4 décembre 2004.

⁶ Deux dispositions méritent d'être relevée dans cette loi :

- La première concerne le prospectus. Une offre publique de titres d'un organisme de placement collectif (OPC) ne peut être effectuée qu'après qu'un prospectus ait été rendu public. L'article 52 de la nouvelle loi prévoit que ce prospectus doit préciser dans quelle mesure sont pris en compte les aspects sociaux, éthiques et environnementaux, dans la mise en oeuvre de la politique d'investissement.

proposition de loi visant à interdire le financement de la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

- Au niveau communal : divers conseils communaux⁷ ont décidé que le Collège des Bourgmestre et Echevins doit veiller à ce que les impôts de la commune ne soient pas utilisés pour le financement des armes nucléaires, se faire informer totalement par les institutions bancaires et veiller, par le choix de produits bancaires durables, à ce que les placements et investissements communaux soient socialement responsables.

- Au niveau européen : le Parlement européen a adopté le 7 juillet 2005 une résolution « sur un monde sans mines »⁸.

Enfin, près de 10.000 personnes ont interpellé leur banque en lui adressant une carte postale l'invitant à s'engager à exclure de ses investissements les sociétés impliquées dans la production des armements controversés et lui demandant de fournir une information claire, honnête et complète de votre politique d'investissement et de rendre public son portefeuille d'investissements et de financements.

Réaction des banques

Les banques ont positivement réagi à cette demande citoyenne, même si c'est de manière incomplète, et semblent avoir compris que l'ouverture au sujet de leur politique d'investissement est importante. Elles demeurent toutefois sourde à la demande de transparence complète, nécessaire pour pouvoir vérifier l'exécution de cette nouvelle politique d'investissement.

La première banque à réagir fut KBC, qui a exclu de ses investissements les producteurs de mines antipersonnel, bombes à fragmentation, bombes à uranium appauvri et armes biologiques et chimiques. C'est également la banque qui a offert la réponse la plus cohérente puisque, contrairement à ce qu'il en est pour les autres, cette exclusion vise non seulement les

- L'article 67 dispose quant à lui qu'il est interdit à un OPC d'acquérir des titres d'une société de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation et la détention de mines antipersonnel. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux organismes de placement dont la politique d'investissement, conformément à leurs statuts ou à leurs règlements de gestion, a pour objet de suivre la composition d'un indice d'actions ou d'obligations déterminé.

⁷ C'est le cas dans les communes de Ciney, Dison, Thuin et Gesves.

⁸ Cette résolution, notamment, invite l'Union et ses États membres à,

- d'une part, interdire, par une législation adéquate, aux institutions financières soumises à leur juridiction ou à leur contrôle d'investir directement ou indirectement dans des sociétés participant à la production, au stockage ou au transfert de mines antipersonnel ou d'autres systèmes d'armes connexes controversés, comme les sous-munitions à fragmentation, et,

- d'autre part, garantir le respect de la législation interdisant les investissements dans des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel, par la voie de la création de mécanismes efficaces de contrôle et de sanction. Le Parlement considère que cela implique l'obligation pour les institutions financières d'adopter une politique de transparence complète en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles elles réalisent des investissements.

investissements directs de KBC mais aussi les fonds de placement qu'elle offre au public. De son côté, ING a annoncé qu'elle n'investirait plus dans la production de certaines armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, bombes à uranium appauvri et armes nucléaires. Mais ceci ne vaut toutefois que pour ses propres financements et investissements, à l'exclusion donc des produits d'investissements qu'elle propose.

La même remarque vaut pour Fortis et Dexia. La première s'interdit d'encore investir dans la production de mines antipersonnel, d'armes biologiques et chimiques, d'armes nucléaires et de bombes à fragmentation. La seconde va plus loin, excluant la plus grande partie de l'industrie de l'armement: non seulement les armes les plus controversées, mais aussi par exemple les avions de combat, les munitions conventionnelles, les sous-marins et les usines de munition. Mais l'une comme l'autre limite cette nouvelle politique d'évitement aux investissements qu'elle accorde et ne l'étend pas à ceux qu'elle propose à sa clientèle.

Enfin, la réaction la plus faible émane d'AXA, qui s'est contentée de se conformer à l'interdiction légale faite aux SIVAV d'investir dans les mines antipersonnel, interdiction qui est elle-même une conséquence de la divulgation de ce rapport et de la campagne qui s'en est suivie.

Les banques ont donc positivement réagi, même si c'est encore de manière incomplète, et semblent avoir compris que l'ouverture au sujet de leur politique d'investissement est importante. Mais les animateurs de la campagne insistent ; ils demandent aux banques, non seulement d'exclure de leurs investissements les sociétés impliquées dans la production d'armements controversés, mais aussi de fournir une information claire, honnête et complète de leur politique d'investissement et de rendre public leur portefeuille d'investissements et de financements⁹. Une requête certes insolite mais somme toute légitime de la part de déposants qui veulent « tracer » les sommes qu'ils confient à leur banque.

Bernard Bayot,
août 2005

⁹ www.financite.be

Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale.

Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

A cet effet, les axes de travail du Réseau Financement Alternatif sont :

Informier et sensibiliser le public afin de favoriser l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent et être instigateur de débats, initiateur de réflexions et développeur de pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire ;

Promouvoir le développement de nouveaux outils et mécanismes financiers à caractère éthique et solidaire, inciter les différents acteurs économiques à investir de manière responsable et financer, grâce aux produits solidaires sur lesquels le Réseau Financement Alternatif est partenaire, des projets développés par des organisations poursuivant le même objet.

Depuis 1987, plus de 70 associations se sont rassemblées au sein du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF :

L'Aube, La Bouée, le Centre de Développement Rural, Credal, De Bouche à Oreille, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot, SAWB - Solidarités des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, Les Ateliers de l'Insu, C-Paje, CGé - ChanGement pour l'Egalité, Ecole des Parens de Liège, la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, la Fondation pour les Générations Futures, la Fondation Saint Paul, Imagine, Infor-Homes Bruxelles, la Ligue des Familles, l'Université de la Paix, Les Amis de la Terre, l'Association pour la Promotion des Energies renouvelables - APERe, Die Raupe, Inter-Environnement Bruxelles, Nature & Progrès, RESsources, ADEPPI - Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées, L'Arche d'Alliance Namur, L'Arche en Belgique, L'Association des Ecoles de Devoirs en Province de Liège, ATD - Quart-Monde, La Bastide, La Bobine, Caritas, Centre de Prévention des Violences Familiales & Conjugales, CIAJ -Centre d'information et d'aide aux jeunes, Equipes d'Entraide, Espace Social Télé-Service, Foyer de Burnot, GABS -Groupe d'animation de la Basse-Sambre, Habitat-Service, Hydrojeunes, Infor-Veuvage, Mains tendues de Michel Corin, La Marguerite, Le Mouvement du Nid, Point d'Appui, Sainte Walburge, Solidarités Nouvelles, Surdimobil, AMPGN -Association Médicale pour la Prévention de la Guerre Nucléaire, GRIP -Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix, La Ligue des droits de l'Homme, MIR - Mouvement International de Réconciliation, MRAX -Mouvement contre le Racisme et la Xénophobie, SCI -Service Civil International, AFOCO - Apiculture, Formation, Coopération, Autre Terre, Echos Communication, Entraide et Fraternité, FIAN -Foodfirst Information & Action Network, Fondation André Ryckmans, Frères des Hommes, les Magasins du monde-Oxfam, Max Havelaar, Médecins du Monde, Peuples Solidaires, SLCD -Service Laïque de Coopération au Développement.

Visitez www.rfa.be